



---

---

*Texte original\*.*

# Quand les concepts de l'innovation viennent enrichir nos pratiques de transfert de l'Analyse Ergonomique du Travail

**Cyrielle BLONDÉ<sup>1,2,3</sup>, Justine FORRIERRE<sup>1,2</sup> & Francis SIX<sup>1,2</sup>**

<sup>1</sup> Univ Lille Nord de France, F-59000 Lille, France

<sup>2</sup> UDL3, PSITEC, F-59653 Villeneuve d'Ascq, France

<sup>3</sup> C.E.I, U.S.S ArcelorMittal Dunkerque, Rue du Comte Jean BP 2508 59381 DUNKERQUE Cedex 1  
cyrielle.blonde@gmail.com, justine.forrierre@univ-lille3.fr, francis.six@univ-lille3.fr

**Résumé.** Cette communication propose une relecture de travaux de recherche portant sur la transmission de la méthodologie de l'analyse ergonomique du travail aux préventeurs en entreprise sous l'angle de la conduite de l'innovation. Nous proposons de considérer le chercheur en ergonomie chargé du projet comme le concepteur d'une création tenu de s'assurer de son transfert au sein de l'activité de travail des utilisateurs ciblés. Après avoir fait ressortir des critères de réussite d'une conduite de l'innovation, nous présenterons la méthodologie utilisée pour conduire notre projet d'innovation portant sur l'activité des préventeurs en entreprise.

**Mots-clés :** Etude de méthode, formation, introduction et stratégies pour introduire le changement, management de la santé et sécurité.

## When the concepts of innovation enrich our practices transfer Ergonomic Analysis of Work

**Abstract.** This paper proposes a reinterpretation of research on the transmission of the methodology of ergonomic work analysis to OSH in the workplace in terms of driving innovation. We suggest considering the ergonomics researcher in charge of the project as the designer of a creation must ensure its transfer in the work activity of targeted users. After highlighting the criteria for successful conduct of innovation, we will present the methodology used to drive our innovation project on the activity of OH in companies.

**Key words:** Method study, training, introduction and strategies for introduction of change, supervision for health and safety.

---

---

\*Ce texte original a été produit dans le cadre du congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française qui s'est tenu à Lyon du 5 au 7 septembre 2012. Il est permis d'en faire une copie papier ou digitale pour un usage pédagogique ou universitaire, en citant la source exacte du document, qui est la suivante :

BLONDÉ, C, FORRIERRE, J. & SIX, F. (2012). Quand les concepts de l'innovation viennent enrichir nos pratiques de transfert de l'Analyse Ergonomique du Travail.

Aucun usage commercial ne peut en être fait sans l'accord des éditeurs ou archiveurs électroniques. Permission to make digital or hard copies of all or part of this work for personal or classroom use is granted without fee provided that copies are not made or distributed for profit or commercial advantage and that copies bear this notice and the full citation on the first page.

## INTRODUCTION

Le concept d'innovation est utilisé dans bon nombre de disciplines comme s'il s'agissait d'un axiome, d'une sorte de vérité connue de tous faisant consensus. Dans le cadre d'une relecture de nos travaux de recherche, nous avons souhaité questionner cette notion. Nous considérerons dans la suite de cette communication que la méthodologie adaptée de l'Analyse Ergonomique du Travail (AET) conçue et proposée par nos soins (en tant qu'ergonome/concepteur) pour être transférée dans l'activité des préventeurs en entreprise et ainsi permettre son développement, peut être considérée comme une innovation dans leur travail.

Après avoir présenté le contexte dans lequel s'inscrit notre recherche, nous exposerons notre cadre théorique puis nous détaillerons la méthodologie de conduite de l'innovation en cours de développement dans le cadre de notre thèse. Enfin, nous discuterons des premiers résultats obtenus et des perspectives de recherche.

## CONTEXTE

### **De la demande initiale...**

La demande a été commanditée par le Club des Entreprises Intervenantes (C.E.I) d'une grande entreprise sidérurgique. Ce club, auquel toutes les entreprises sous-traitantes sont de fait adhérentes puisqu'elles cotisent pour le Groupement d'Intérêt Economique qui le finance par l'intermédiaire d'une taxe sur chacune des cartes d'accès de leurs salariés, a reçu pour mission (de la part de l'Entreprise Utilisatrice) de conseiller et d'informer les préventeurs des Entreprises Intervenantes en matière de santé et sécurité mais aussi de leur concevoir des outils de prévention en fonction de leurs diverses demandes et besoins pour leur permettre de progresser en sécurité.

Dans ce cadre a émergé une demande relative à la conception d'une méthodologie basée sur l'AET qui permettrait d'analyser les déterminants de l'activité et d'expliquer les opérations "risquées" réalisées par les opérateurs et à la déclinaison de cette méthode auprès des préventeurs adhérents au C.E.I afin de permettre son transfert dans leur activité.

### **... à sa reformulation en termes de conduite de l'innovation**

La relecture de nos travaux de recherche portant sur la prévention des risques professionnels et l'analyse de l'activité des préventeurs en entreprises et de son développement, à travers le prisme du concept

d'innovation et des méthodologies de conduite de l'innovation nous permet de reformuler la demande initiale.

Nous proposons donc de présenter une méthodologie originale de conduite de l'innovation qui permettra d'intégrer les critères favorisant l'incitation à la mise en œuvre du processus d'innovation, l'appropriation de la création par les utilisateurs et sa diffusion au sein de leurs différents collectifs d'appartenance. Nous supposons ainsi que cette méthodologie permettra à l'innovation de s'inscrire plus aisément dans l'activité des utilisateurs et ainsi la développer.

Nous allons, dans la prochaine partie, clarifier le concept d'innovation et exposer les critères permettant de rendre une conduite de l'innovation plus efficace.

## CADRE THEORIQUE

### **De l'invention à l'innovation**

Pour Staudenmaier (1985, in Béguin, 2007), il n'existe pas de relation d'ordre séquentiel systématique qui relierait l'invention à l'innovation. Alter (2002) positionne, quant à lui, une relation d'interdépendance entre les deux concepts. Il décrit alors l'invention comme un processus permettant d'engendrer une création. L'innovation correspondrait au processus par lequel cette création serait rendue effective et prendrait du sens pour son utilisateur. Cette relation d'interdépendance entre invention et innovation est reprise plus récemment par Akrich et al. (2009). Pour ces auteurs, l'invention correspondrait aux idées, projets et autres plans créés avant la première rencontre avec le client alors que l'innovation serait définie comme la sanction positive de l'utilisateur ou encore la transaction commerciale réussie. Pour reprendre cette distinction en la sortant de tout contexte commercial, l'invention correspondrait pour les auteurs au processus mené par les concepteurs, avant même d'être confrontés aux éventuels futurs utilisateurs, menant in fine à la création. L'innovation serait quant à elle le processus menant les utilisateurs à accepter l'utilisation de la création. Nous retenons donc de l'invention qu'elle correspond à un processus menant un concepteur à réaliser une "création" qui fera l'objet, ou non, d'un processus d'innovation décrit comme un "processus social et économique amenant l'invention à être finalement utilisée, ou pas" (Alter, p.16, 2002).

Cette définition pose une nouvelle question puisqu'elle suppose que tout processus d'invention n'est pas nécessairement suivi d'une innovation. Alter

(2002) souligne même qu'il serait impossible de prévoir à l'avance si une invention sera effectivement utilisée. Comment expliquer que de futurs utilisateurs acceptent de faire passer une création dans un processus d'innovation ?

### **Le déclenchement du processus d'innovation**

Pour Alter (2002), il n'existe pas de relation mécanique entre le développement d'une création et son utilisation par les hommes. Cette mise en relation ne peut donc pas être décrétée et ce, notamment par les concepteurs ou par les dirigeants d'entreprises qui souhaiteraient voir une "création" mise en application (Alter, 2002). Cependant, la description que fait Schumpeter en 1912 (Alter, 2002) du processus d'innovation, nous permet de faire ressortir un certain nombre de critères qui permettraient de créer une situation favorable au déclenchement du processus d'innovation. Selon lui, une création est d'abord élaborée par des marginaux qui la créent et l'utilisent personnellement. Les personnes qui entrent en contact avec eux peuvent alors les observer et juger à un moment donné que cette création pourrait leur profiter. C'est ainsi que des essaims d'imitateurs vont déclencher un processus d'innovation secondaire au cours duquel ils apportent certains aménagements à la création pour que le profit soit encore meilleur du point de vue de leur utilisation personnelle. Ils produisent alors, au fil des utilisations, de nouvelles règles d'utilisation de la création qu'ils véhiculent au sein de leurs collectifs permettant ainsi à l'innovation de se stabiliser. Une fois devenue normative, les autres membres du collectif déclenchent un processus d'innovation au risque d'être à leur tour qualifiés de marginaux.

Pour créer une situation favorable au déclenchement du processus d'innovation, il semble donc nécessaire de respecter un certain nombre de critères. Premièrement, la "création" doit être utilisée dans un premier temps par son créateur lui-même qui en tirera des profits pour la réalisation de sa propre activité. Deuxièmement, cette utilisation et ces profits doivent être rendus visibles aux yeux des potentiels "essaims d'imitateurs" qui souhaiteront utiliser à leur compte la création. Troisièmement, il semble important de permettre aux imitateurs de se créer des normes collectives d'utilisation de la création; ce qui pose la question de la manière dont un groupe d'individus réunis autour d'une mise en œuvre commune crée ses règles de fonctionnement.

### **La conception de normes d'utilisation de la création par le collectif d'imitateurs**

Dans le cadre d'une activité professionnelle, l'essaim d'imitateurs peut être considéré comme un collectif de travail puisqu'il est constitué de travailleurs concourant ensemble à une mise en œuvre commune (l'utilisation de la création au cours de leur activité) en ayant pour ligne directrice les règles qu'ils se sont préalablement fixées (Cru, 1988, cité par Caroly, 2010). Le collectif de travail produit un ensemble de règles effectives issues de négociations et d'élaboration de compromis entre les membres, règles qui deviennent les règles officielles (De Terssac, 1992, cité par Caroly, 2010). Il est donc important, pour assurer le bon fonctionnement du processus d'innovation, de créer un climat favorable aux échanges de pratiques et de réalisation de compromis entre les membres du collectif d'imitateurs. Il s'agirait donc de favoriser par exemple, au sein de ce type de collectif, des activités méta-fonctionnelles. Ces activités sont définies par Falzon (1994) comme étant des "activités non directement orientées vers la production immédiate" mais par la "construction de connaissances ou d'outils destinés à une utilisation ultérieure éventuelle, et visant à faciliter l'exécution de la tâche ou à améliorer la performance"(p.2). Les échanges produits au cours de la réalisation de ces activités méta-fonctionnelles permettent alors de rediscuter du genre professionnel (manière commune de voir les choses, de les connaître, de les reconnaître, de les attendre, de les apprécier ou de les redouter entre travailleurs d'un milieu donné comme une sorte de "mot de passe" qui ne serait connu que par les travailleurs appartenant à une même catégorie sociale et professionnelle selon Clot et Faïta, 2000), à partir de la mise en évidence des ajustements opérés par les différents membres du collectif pour rendre la "création" efficace pour l'action (autrement dit, les "styles", au sens de Clot et al., 2009).

Etant donné qu'un individu peut participer à plusieurs collectifs distincts (Caroly, 2010), chaque membre du collectif d'imitateurs pourra ainsi véhiculer les règles d'utilisation dans ses autres collectifs d'appartenance. Il est donc important de créer un contexte favorable à la diffusion des normes d'utilisation de la création au sein de leurs différents collectifs d'appartenance.

Cette conception du processus de réalisation des normes d'utilisation de la création suppose que chaque membre du collectif d'imitateurs développe et utilise sa propre pratique d'utilisation pour ensuite la confronter à celles des autres. Ceci suppose que

chaque membre s'approprié les normes d'utilisation proposées par le créateur en les modulant quelque peu afin de faire coïncider la création avec les autres éléments de leur situation de travail respective assurant ainsi un meilleur profit. Quels sont les mécanismes cognitifs qui sous-tendent cette phase d'appropriation de la création ?

### **L'appropriation des normes d'utilisation de la création par ses utilisateurs**

Pour Schwartz (2000, in Béguin, 2007), l'appropriation est un processus qui permet d'inscrire une nouveauté dans des "manières de faire" et normes déjà existantes chez l'utilisateur.

L'expression "inscrire la nouveauté dans" ne permet cependant pas de refléter entièrement l'idée de développement d'une capacité à réaliser des articulations entre la nouveauté et le préexistant évoquée par Ouellet et Vézina (2009). Pour ces auteurs, le processus d'appropriation permet à l'utilisateur de développer des facilités à mettre en lien la nouveauté avec le préexistant; ceci lui permet de savoir à quel moment utiliser la nouveauté dans son activité pour faire en sorte qu'elle profite au mieux à l'atteinte de ses objectifs.

Le concepteur, même s'il est capable de penser à un certain nombre d'articulations possibles entre sa "création" et le préexistant des futurs utilisateurs, ne pourra jamais envisager toutes les articulations possibles puisqu'il adresse sa création à des utilisateurs possédant une grande diversité de caractéristiques même s'ils appartiennent à une même "catégorie". Pour cette raison, même si la "création" est livrée par son concepteur avec un certain nombre d'articulations supposées possibles pour une catégorie d'utilisateurs donnée, chacun d'entre eux la modifiera inévitablement au fil des utilisations (Bernoux, 2004, cité par Cuvelier et Caroly, 2009).

Béguin (2007) propose un modèle de l'appropriation s'inscrivant dans l'approche instrumentale (Rabardel, 1995; Rabardel & Béguin, 2004). Cette approche suppose qu'un sujet peut interagir de deux manières différentes avec les dispositifs techniques. Soit le dispositif constitue l'objet de son activité, soit il se retrouve en position de ressource mobilisée pour la réalisation de cette activité. C'est cette deuxième relation, appelée "rapport instrumental" (p.14), que la théorie propose de mettre en lumière. Le média assurant cette relation entre le sujet et l'objet de son activité ne peut pas être vu comme un simple artefact technique (ou encore symbolique lorsqu'il s'agit de

considérer les concepts et autres signes comme médias) mais il doit être considéré comme un ensemble artefact / schèmes d'utilisation (correspondant aux "invariants organisateurs de l'activité du sujet, dans les classes de situations et domaines d'activités qui sont habituellement les siens", p.14). Cet ensemble est appelé "instrument subjectif" (Rabardel, 2005) ; notion que nous pouvons rapprocher de celle d'une "création" au moment où elle aurait réussi l'étape de l'appropriation.

Béguin (2007) propose d'expliquer le phénomène d'appropriation permettant le passage de la "création" à l'état d' "instrument subjectif" comme un ensemble de sous-phénomènes qui se produisent chez l'utilisateur de manière non ordonnée. Pour lui, la création doit faire l'objet à la fois de phénomènes de création et/ou modification de schèmes par assimilation (application de schèmes provenant d'un autre artefact à cette création) et par accommodation (modification des schèmes d'utilisation de la "création" en fonction des changements des dispositifs techniques ou de la situation) mais aussi de création de modulations temporaires ou irréversibles de l'artefact lui permettant d'évoluer. Ce modèle suppose donc que la création n'est pas dénuée de tout schème à son origine puisqu'il s'agit lors de l'accommodation de modifier des schèmes préexistants. Nous pouvons donc supposer que le concepteur livrerait sa création en la dotant d'un ensemble de schèmes d'utilisation "possibles" (pensés par le concepteur, en fonction de sa représentation des potentielles utilisations qu'en feraient les futurs utilisateurs) mais aussi qu'elle n'est pas figée après une première utilisation.

Cette modélisation nous permet donc de penser que pour faciliter l'appropriation d'une création par des futurs utilisateurs qui auraient décidé de déclencher un processus d'innovation, des conditions doivent être réunies. Premièrement, il est nécessaire que les schèmes d'utilisations "livrés" par le concepteur soient facilement assimilables aux schèmes attribués par les futurs utilisateurs à des instruments qu'ils utilisent déjà dans leur activité. En effet, nous supposons que l'utilisateur compare les schèmes d'utilisation proposés par la création aux schèmes associés aux instruments déjà utilisés. Si la création regroupe à la fois des schèmes connus et utilisés et des schèmes d'utilisation supplémentaires, ou encore si elle permet de regrouper les schèmes proposés par plusieurs instruments distincts dans un seul et unique instrument, alors elle aura plus de chance d'être utilisée. Il faut donc à la fois veiller à ce que la

création soit proposée avec des schèmes présents dans les instruments fréquemment utilisés par les futurs utilisateurs mais aussi qu'elle propose des schèmes "nouveaux" leur permettant soit de regrouper plusieurs instruments en un ou encore réaliser de nouvelles tâches conformément aux objectifs qu'ils se fixent mais qu'ils n'arrivent pas à atteindre avec les outils classiquement utilisés.

Deuxièmement, la création devrait proposer à la fois des schèmes d'utilisation "livrés" et un composant artefact facilement modifiable en fonction des situations d'utilisation. En effet, elle ne devra pas être proposée aux futurs utilisateurs comme étant trop figée au risque de ne pas pouvoir s'adapter aux différentes situations auxquelles elle sera exposée.

Nous venons de relever un certain nombre d'éléments conditionnant la réussite d'une conduite de l'innovation. Nous allons maintenant présenter la méthodologie de conduite de l'innovation intégrant ces critères de réussite mise en œuvre au cours de notre recherche-action.

## **LA METHODOLOGIE PROPOSEE POUR CONDUIRE L'INNOVATION**

La méthodologie présentée est celle que nous avons utilisée pour conduire le projet d'intégration de la méthodologie adaptée de l'AET que nous considérons comme étant notre création. Elle suppose que le concepteur soit personnellement chargé d'assurer l'incitation et l'ancrage de sa création dans l'activité des futurs utilisateurs. Cette méthodologie propose de décomposer la conduite de l'innovation en quatre phases consécutives que nous allons présenter ci-dessous.

### **Phase 1 - Incitation au déclenchement de l'innovation**

Durant la première phase, l'ergonome, en tant que concepteur, utilise et rend visible sa création.

#### ***Etape 1.1- Utiliser la création***

Nous avons construit en amont de cette première étape de conduite de l'innovation, une méthodologie basée sur l'Analyse Ergonomique du Travail. Celle-ci propose de réaliser des observations ouvertes et systématiques de l'activité permettant de relever après analyse les déterminants internes et externes supposés être à l'origine des opérations "risquées" identifiées et ainsi trouver des solutions en groupes de travail pour limiter leur occurrence et éviter les risques. Nous avons alors utilisé cette méthodologie pour analyser trois situations de travail (maintenance industrielle,

mécanique et nettoyage) jugées "à risques" par leur encadrement (Blondé, 2008).

#### ***Etape 1.2- Rendre l'utilisation visible***

Une fois les trois interventions terminées, nous avons présenté les résultats, la méthodologie et ses profits à l'aide de supports de présentation informatisés au cours de diverses manifestations organisées par le C.E.I. Certains préventeurs ont alors souhaité mieux connaître la méthode pour ainsi pouvoir l'utiliser au cours de leur activité. Nous avons alors tourné une vidéo mettant en image la méthodologie utilisée pour ces trois interventions ainsi que des retours d'expérience faits par les différents utilisateurs. Cette vidéo a été diffusée auprès des adhérents, cependant, nous nous sommes rapidement rendus compte que le seul visionnage ne permettait pas de transmettre suffisamment de données pour permettre aux intéressés de transposer la méthodologie. Nous avons donc proposé aux préventeurs intéressés des sessions d'une heure et demi de visionnage de la vidéo entrecoupé de commentaires méthodologiques réalisés par le concepteur/ergonome. Malgré cette stratégie de diffusion des règles d'utilisation de la méthodologie, les préventeurs ont continué à évoquer leurs difficultés à l'utiliser. Le C.E.I a alors proposé de lancer une recherche-action ayant pour objectif de mieux rendre compte de l'activité et des besoins des préventeurs pour ainsi leur concevoir une méthodologie de l'AET adaptée à leurs contraintes pour assurer un meilleur taux d'utilisation. C'est ainsi que nous avons recruté un échantillon de cinq préventeurs volontaires de sexe, d'ancienneté, de formation et de type d'entreprise variés (Blondé, 2009, 2010). Ces préventeurs ont également été choisis pour leur appartenance à des réseaux de "pairs" étendus (un critère important pour assurer une diffusion à grande échelle).

### **Phase 2 - Accompagnement de l'appropriation**

La deuxième phase a pour objectif d'accompagner l'appropriation individuelle de la méthodologie par les préventeurs "imitateurs" afin de les aider à acquérir une certaine aisance d'utilisation et ainsi de meilleurs profits au sein de leur activité.

#### ***Etape 2.1- Repérer les instruments "schématiquement" proches***

Nous avons alors réalisé des observations ouvertes puis systématiques de l'activité des cinq préventeurs de notre panel. L'analyse de ces données a permis d'identifier les différents instruments mobilisés. En les comparant à notre méthodologie du point de vue des

schèmes d'utilisation, nous avons constaté que l'un d'entre eux, alors retrouvé chez tous les préventeurs (Blondé, 2009, 2010), présentait un grand nombre de schèmes très proches de ceux proposés par notre méthodologie. Cet instrument était identifié par les préventeurs sous le nom de "visite de sécurité" (il s'agit d'une méthode adaptée de la méthode d'audit de sécurité).

### ***Etape 2.2- Aménager les schèmes***

Nous avons alors modifié ou plutôt aménagé un certain nombre de schèmes d'utilisation de notre création pour lui permettre d'être plus facilement assimilée par chacun des préventeurs du panel en la faisant ressembler le plus possible à leur pratique de la visite de sécurité. Ainsi, pour certains préventeurs, il s'agissait de modifier le schème "observer longuement l'activité pour en saisir un grand nombre de subtilités" par celui d'"observer l'activité sur un temps relativement court pour en saisir un certain nombre de subtilités supposées non exhaustives" attribué à la visite de sécurité. Pour d'autres préventeurs il s'agissait de modifier le schème "observer l'activité sans l'arrêter (même si l'opérateur prend des risques)" en "observer l'activité sans l'arrêter à part si un danger grave et imminent est repéré". Ou encore, modifier le schème "inviter l'opérateur à commenter son activité en relevant les opérations risquées sans influencer sa vision des risques" en "inviter l'opérateur à commenter l'activité en relevant les opérations risquées en soulevant la non détection du risque en fin de commentaire si ce dernier n'a pas été relevé".

### ***Etape 2.3- Co-utiliser la création aménagée***

Une fois la création rendue assimilable, chaque préventeur "imitateur" assisté méthodologiquement par le créateur l'utilise au cours de son activité. Cependant, il s'agit ici de proposer des techniques méthodologiques relativement adaptables (des schèmes accommodables) pour rendre leur développement possible en fonction des pratiques professionnelles.

Cette étape est en cours de réalisation dans le cadre de notre recherche-action.

### ***Etape 2.4- Initier une période de "test"***

Les différentes étapes de la méthodologie ayant été éprouvées plusieurs fois, le concepteur va inviter le préventeur « imitateur » à continuer seul cette utilisation au cours de son activité quotidienne durant un temps défini ensemble.

### ***Etape 2.5- Relever les aménagements***

Une fois cette période de "test" écoulée, le concepteur réalise de nouvelles observations systématiques de l'activité de chaque préventeur « imitateur » afin d'identifier lors des phases d'utilisation de la création: les nouveaux schèmes qu'il lui aurait attribués, les schèmes assimilés et les schèmes abandonnés.

### **Phase 3 - Accompagnement de la construction de normes d'utilisation au sein du collectif**

La troisième phase permet au concepteur d'encadrer la re-conception collective des normes d'utilisation de sa création.

#### ***Etape 3.1- Confronter les pratiques***

Le concepteur réunit l'ensemble du collectif autour des données relevées pour chacun des membres au cours de l'étape 2.5.

#### ***Etape 3.2- Mettre en débat pour construire les normes***

Le concepteur va mettre en évidence les différences de pratiques individuelles et animer le débat pour permettre au collectif de concevoir un ensemble de normes d'utilisation de la création qui feraient consensus.

### **Phase 4 - Création d'un contexte favorable à la diffusion**

La phase 4 propose de créer un contexte favorable pour permettre la diffusion des normes d'utilisation de la création dans les différents groupes d'appartenance des préventeurs « imitateurs ».

#### ***Etape 4.1- Créer un support de diffusion***

L'ensemble de ces normes d'utilisations seront compilées dans un module de formation à l'utilisation de la méthodologie adaptée de l'AET.

#### ***Etape 4.2- Diffuser l'offre de formation***

Chaque préventeur sera invité à diffuser l'offre de formation au sein de ses différents collectifs d'appartenance en mettant en évidence les profits générés par sa propre utilisation de la méthodologie.

#### ***Etape 4.3- Former aux normes d'utilisation***

Le concepteur, éventuellement assisté par un des préventeurs "imitateurs", va décliner ce module de formation aux autres préventeurs qui auront manifesté le souhait d'utiliser à leur tour la méthodologie suite à la diffusion de l'offre.

## **CONCLUSION-DISCUSSION**

Nous venons de voir que pour accompagner une innovation, il est à la fois nécessaire de s'intéresser à

l'appropriation individuelle de la création par chaque imitateur, mais aussi de penser au rôle du collectif dans cette appropriation.

Nous supposons que cette intervention questionnera les règles du métier de préventeur et permettra la discussion et la construction d'un nouveau genre.

Cela sera notamment l'occasion pour les préventeurs de discuter du sentiment de culpabilité qu'ils semblent ressentir lors des visites de sécurité. En effet, lorsque ces derniers détectent des écarts aux prescrits sécurité, ils paraissent tiraillés entre la prise de décision d'arrêter le chantier pour rester conforme avec les prescriptions d'actions qui leur sont confiées et celle de "laisser faire" alors non conforme. Ils expliquent ce dilemme par leur double positionnement dans l'entreprise à savoir l'un comme préventeur chargé d'arrêter un chantier lorsqu'un écart à la prescription est détecté et l'autre comme salarié rémunéré par une entreprise qui a besoin de produire pour fonctionner et payer ses employés. Ce double positionnement semble rendre la prise de décision difficile et ainsi mettre le préventeur en tension psychologique. Nous souhaitons tester l'effet de la mise en œuvre de la méthodologie adaptée sur ce sentiment de culpabilité ressenti par le préventeur en supposant que cette méthode le réduira du fait de la mise en mot de ces dilemmes par les deux parties.

Les effets de cette méthodologie sur le développement de l'activité des préventeurs est en cours d'analyse. Ceci nous permettra de mettre en évidence les éléments méthodologiques le favorisant ou l'empêchant pour ainsi tenter d'identifier certains "invariants" du développement (Clot, 2004). Les limites de cette recherche seront évoquées dans notre thèse.

## BIBLIOGRAPHIE

- AKRICH, M., CALLON, M., & LATOUR, B. (1988). A quoi tient le succès des innovations ? *Annales des Mines*, 11, 4-17.
- ALTER, N. (2002). *Les logiques de l'innovation*. La découverte.
- BEGUIN, P. (2007). Innovation et cadre sociocognitif des interactions concepteurs-opérateurs: une approche développementale. *Le Travail Humain*, 4(70), 369-390.
- BLONDE C. (2008). *Analyse des prises de risques chez les opérateurs des "entreprises intervenantes"*. Mémoire de Master Professionnel 2ème année d'Ergonomie, Université Charles de Gaulle LILLE 3.
- BLONDE, C. (2009). *Analyser le travail des préventeurs en entreprise pour concevoir leur formation à l'analyse ergonomique du travail*. Mémoire de Master Recherche 2ème année d'Ergonomie, Conservatoire National des Arts et Métiers.
- BLONDE, C. & SIX, F. (2010). L'analyse ergonomique du travail des préventeurs en entreprise. 6ème Congrès de l'Association Internationale de Psychologie du Travail de Langue Française-AIPTLF. Lille 2010.
- CAROLY, S. (2010). *L'activité collective et la réélaboration des règles: des enjeux pour la santé au travail*. Habilitation à Diriger les Recherches, Université Victor Segalen Bordeaux 2.
- CLOT, Y., FAÏTA, D., FERNANDEZ, G. & SCHELLER, L. (2000). Entretiens en autoconfrontation croisée: une méthode en clinique de l'activité. *P.I.S.T.E.S: <http://www.pistes.uqam.ca>*.
- CLOT, Y. (2004). Action et connaissance en clinique de l'activité. *Revue électronique Activités: <http://www.activites.org>*.
- CUVELIER L. & CAROLY, S. (2009). Appropriation d'une stratégie opératoire: un enjeu du collectif de travail, *Revue électronique Activités: <http://www.activites.org>*.
- FALZON, P. (1994). Les activités méta-fonctionnelles et leur assistance. *Le Travail Humain*, 1(57), 1-23
- OUELLET, S. et VEZINA, N. (2009). Savoirs professionnels et prévention des TMS: portait de leur transmission durant la formation et perspective d'intervention. *P.I.S.T.E.S: <http://www.pistes.uqam.ca>*.
- RABARDEL, P. (2005). Instrument subjectif et développement du pouvoir d'agir. In P. Rabardel, & P. Pastré (Eds.), *Modèle du sujet pour la conception. Dialectiques activités développement* (pp. 11-29). Toulouse: Octarès Editions.